



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE  
4 Route de Notre Dame de la Gorge  
74170 LES CONTAMINES MONTJOIE  
Tél : 04.50.47.04.24

## **Règlement de la Consultation (R.C.)**

Marché passé selon la procédure adaptée  
(Article 28 du Code des marchés publics)

<b>Objet du marché</b>
<b>Remplacement de la chaudière de la mairie</b>

Date limite de remise des offres : le vendredi 12 août 2011 à 12 heures
---

**Maître d'œuvre**  
**COMMUNE DES CONTAMINES**  
Direction des services techniques  
4 Route de Notre Dame de la Gorge  
74170 LES CONTAMINES Montjoie  
Tél : 04.50.47.04.24  
Fax : 04.50.47.09.70

**Maître d'ouvrage**  
**COMMUNE DES CONTAMINES**

<b>S O M M A I R E</b> <b>RÈGLEMENT DE CONSULTATION</b>
--

**ARTICLE 1er - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

**ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**

- 2.1 - Mode de passation
- 2.2 – Maîtrise d'oeuvre
- 2.3 - Décomposition en lots
- 2.4 – Forme juridique de l'attribution
- 2.5 - Nature des prix et délai de validité
- 2.6 – Variantes
- 2.7 - Durée du marché Délai d'exécution
- 2.8 - Complément à apporter au devis descriptif et quantitatif
- 2.9 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs
- 2.10 – Modifications de détails au dossier de consultation
- 2.11 – Délai et modalité de règlement
- 2.12 – Propriété intellectuelle des projets

**ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES**

- 3.1 – Transmission par voie papier
  - 3.1.1 – Documents à fournir
- 3.2 – Transmission par voie électronique

**ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES**

- 4.1 – Analyse des candidatures
- 4.2 - Critères de jugement des offres
- 4.3 - Information des entreprises

**ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES**

**ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

## **ARTICLE 1er - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le présent appel d'offres concerne le remplacement d'une chaudière fioul existante et l'étude hydraulique et thermique permettant de dimensionner l'intégralité de la nouvelle installation.

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**

### **2.1 - Mode de passation**

Le présent appel d'offres est passé en procédure adaptée avec négociation, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics

### **2.2 – Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

#### **COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

Direction des Services Techniques

4 Route de Notre Dame de la Gorge

74170 les CONTAMINES MONTJOIE

Tel : 04 50 47 04.24

Fax : 04 50 47 09.70

E-mail : lgrandjacques@mairie-lescontamines.com

### **2.3 – Décomposition en Lots**

Sans objet

### **2.4 – Forme juridique de l'attribution**

La réalisation des travaux sera attribuée à une seule entreprise ou à plusieurs entreprises regroupées pour présenter une seule offre. Lorsque plusieurs entrepreneurs sont regroupés pour présenter une offre, ils seront solidaires.

Il est rappelé que les entreprises peuvent, avec leur offre, remettre leur demande d'acceptation de sous-traitant en complétant une annexe à l'acte d'engagement par sous-traitant ; mais elles doivent obligatoirement indiquer leur intention de sous-traiter, en complétant l'article 2 de l'acte d'engagement. Seule l'exécution de certaines parties du marché peut-être sous-traitée, en aucun cas la totalité de ce dernier.

### **2.5 – Nature des prix et délai de validité**

Les prestations faisant l'objet de la consultation seront réglées par l'application aux quantités effectuées des prix unitaires et/ou forfaitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix.

Dans le cas où des travaux sont à exécuter, qui ne sont pas prévus au devis, un prix unitaire provisoire sera notifié par ordre de service. Le prix unitaire définitif fera l'objet d'un bordereau de prix supplémentaire notifié par ordre de service. En aucun cas, l'entreprise ne pourra invoquer l'absence de prix unitaire pour justifier un arrêt ou non exécution de travaux.

### **2.6 – Variantes**

Les variantes sont autorisées.

### **2.7 – Durée du marché - délai d'exécution**

Le délai d'exécution des travaux sera compris entre le 22 août 2011 (préparation chantier et commande du matériel) et le 30 septembre 2011 (date de fonctionnement de l'installation). L'entreprise devra fournir un planning détaillé.

### **2-8- Compléments à apporter au devis**

Information supplémentaire à chaque article n'apparaissant pas au devis ou prestation omise.

### **2.9 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

Les travaux, objet de la présente consultation devront respecter les obligations en la matière

### **2.10 – Modifications de détails au dossier de consultation**

Autorisées

### 2.11 - Délai et modalités de règlement

Le délai global de paiement des sommes dues au titre du marché sera de **30 jours**.

Le paiement des sommes dues sera fait par virement administratif au compte de l'entreprise précisé dans l'acte d'engagement.

### 2-12 - Propriété intellectuelle des projets

Sans objet.

## ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque entrepreneur **exclusivement par voie électronique** après demande par mail à [cmollard@mairie-lescontamines.com](mailto:cmollard@mairie-lescontamines.com) . Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

### 3.1 – Transmission par voie papier

Le dossier à remettre par chaque candidat sera placé sous enveloppe cachetée et contiendra les pièces énumérées à l'article 3.1.1.

#### 3.1.1 – Documents à fournir

Le candidat doit obligatoirement préciser si la candidature émane d'une entreprise qui se présente seule ou si elle émane d'entreprises groupées. Dans ce dernier cas, chaque membre du groupement doit produire les documents listés ci-dessous pour attester la qualité du candidat à remettre une offre.

Les candidats étrangers produiront les documents, rédigés en français, équivalents aux documents listés ci-dessous.

- **la lettre de candidature** (DC4) signée par chaque membre du groupement en cas de candidature émanant d'un groupement de prestataires ;

- **une attestation d'assurance responsabilité civile** en cours de validité faisant mention des natures des prestations couvertes ;

- **les références** (de fourniture pour des usages similaires au cours des 5 dernières années ou en cours d'exécution, de nature d'importance équivalentes) *et qualifications* du candidat concernant ces capacités professionnelles, techniques et financières

- **le mémoire technique** devra comporter :

- La capacité de l'entreprise à réaliser l'étude thermique et hydraulique du projet (exemple de réalisation, moyen humain et matériel, ...)
- Planning daté et phasage des travaux
- Les moyens affectés en personnel et toute la documentation sur le type de matériel proposé, la sécurisation du chantier, le traitement des déchets de chantier et toute information jugée utile

- **l'acte d'engagement** daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise ou du groupement d'entreprises signataire du marché ;

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.

Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

### 3.2 - Transmission par voie électronique

Sans objet

## ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

### 4-1. Analyse des candidatures

• candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation, objet de la consultation, sont suffisantes.

### 4.2 - Critères de jugement des offres

Le marché sera attribué au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| <b>1. Valeur technique de l'offre</b>  | <b>50 % (noté sur 10)</b> |
| ➤ Capacité de l'entreprise à réaliser l'étude (noté sur 3)                               |                           |
| ➤ Planning et phasage (noté sur 4)   |                           |
| ➤ Moyens mis en œuvre, type de matériel proposé et organisation du chantier (noté sur 3) |                           |
| <b>2. Prix de l'offre</b>  | <b>50 % (noté sur 10)</b> |

Meilleure offre x 10  
Offre du candidat

#### Détermination du classement des offres

Il sera alors procédé, pour chaque offre, à la somme des points obtenus. L'offre recueillant la note la plus élevée sera classée première, les offres suivantes seront classées en fonction de la note obtenue jusqu'à celle qui obtiendra la note la plus basse et sera classée dernière

***La remise des offres pourra être suivie d'une phase de négociation entre les meilleures offres.***

### 4.3 - Information des entreprises

Les entreprises non retenues seront informées individuellement

## ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté mentionnant :

OFFRE POUR :

### **Remplacement de la chaudière de la mairie**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus. C'est la date de réception de l'offre qui est prise en compte et non la date d'envoi.

## ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter le maître d'œuvre mentionné ci-dessus